

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 21 juin 2017**

**Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le douze juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèze-6<sup>ème</sup> VP)  
Mr Pascal COSTE  
Mr Nicole GLANDUS  
Mr Mathieu HAZOUARD  
Mr Christophe PATIER  
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président Agglo Grand-Guéret  
Président Département Corrèze  
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE 1<sup>er</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP) (et son suppléant)  
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Vice-Président Agglo Bassin Brive

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Pour rappel, ci-dessous le rôle de la commission de délégation de service public (CDSP), sa composition ainsi que les modalités d'élection de ses membres :

**Rôle de la commission de DSP :**

La commission a pour mission de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L1411-1) ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- analyser les offres remises et émettre un avis sur celles-ci ;
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (L1411-6).

**Composition de la commission de DSP :**

La commission comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative. Elle se compose du président du Syndicat Mixte (ou son représentant), qui assure la présidence de la commission et de cinq membres du comité syndical élus en son sein. Le président et les cinq membres siègent à la commission avec voix délibérative.

Des suppléants sont également élus, selon les mêmes modalités, en nombre égal à celui des membres titulaires.

Siègent également à la commission avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte ;
- un représentant du ministre chargé de la concurrence (DIRECCTE)

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents du Syndicat Mixte désignés par le président de la commission (L1411-5 du C.G.C.T.) en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/07/2017

Application agréée E-legalite.com

067-256728658-20170621-CS75\_D559-DE

**Modalités d'élection des membres de la commission de DSP :**

Les 5 membres titulaires sont élus :

- au scrutin de liste (D1411-3 du C.G.C.T.) ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (L1411-5 du C.G.C.T.).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes (D1411-5 du C.G.C.T.).

**Au vu du changement de titulaire au comité syndical du Département de la Corrèze, Mr Pascal Coste remplaçant Mme Queyrel Peyramaure, il convient de procéder à de nouvelles élections des membres de la commission de Délégation de Service Public.**

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents, décident de procéder à un vote à main levée.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

**Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :**

Nombre de bulletins : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

**Sont élus membres de la commission de délégation de Service Public :**

- Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER, son représentant

Membres titulaires :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Hélène FAIVRE
- Jean-Pierre BERNARDIE
- Hélène ROME
- Eric CORREIA

Membres suppléants :

- Christian HANUS
- Yves RAYMONDAUD
- Pascal COSTE
- Alain LAGARDE
- Nicole GLANDUS

Par ailleurs, siègent à la commission de délégation de service public avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence (DIRECCTE)

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents du Syndicat Mixte désignés par le président de la commission (L1411-5 du C.G.C.T.) en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE  
27, bd  
de la Garderie  
Limoges  
DORSAL